Zeitschrift: Technique agricole Suisse

Herausgeber: Technique agricole Suisse

Band: 77 (2015)

Heft: 5

Rubrik: Sécurité

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Zones tampons moins larges – mesures non convaincantes

«La nouvelle directive concernant la réduction des distances de largeur n'est pas applicable dans la pratique», nous confie Monsieur Armin Gantner. Il dirige une exploitation agricole à Bülach (ZH), est aussi mandaté pour effectuer des pulvérisations et collabore aux tests de pulvérisateurs dans le canton de Zurich pour l'exécution et comme conseiller spécialiste. Armin Gantner s'engage pour des distances prescrites raisonnables et espère que la directive de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG) sera modifiée d'ici à 2016.

Stephan Berger*

Un système à points est mis en place pour réduire la largeur de la zone tampon non traitée. Les mesures sont exagérées, car les exigences pourtant simples comme des buses d'injection de plus grand diamètre sont en conflit avec l'efficacité biologique des produits phytosanitaires. Pour le moment, Armin Gantner conseille de ne pas acheter de plus grandes buses.

L'augmentation de la taille des buses passe à travers les mailles

Pour réduire par exemple la largeur exigée de 20 à 6 mètres, il faut un point selon le système à points. Avec des buses d'injection inférieures à ISO 04, on atteint

* Conseiller en machinisme agricole, Strickhof

seulement 0,5 point. Les distances prescrites ne peuvent donc pas être respectées avec les buses ISO 025 (violet) à ISO 03 (bleu), largement utilisées dans la pratique. On atteint un point en utilisant des buses d'injection de taille ISO 04 (rouge) à ISO 05 (brun) pour une pression de 4 bars maxi. Deux points sont atteints avec des buses d'injection de taille supérieure à ISO 05 et une pression de 3 bars maxi (voir tableau p. 51). Les nouvelles mesures du système à points favorisent surtout les buses de grande taille. Selon Armin Gantner, ces dernières consomment de plus grandes quantités par hectare: « Avec les buses rouges ISO 04 de grande taille, l'efficacité biologique est limitée dès le début car le recouvrement

de la zone cible est moins effectif.» Comme la pression est aussi limitée, ces buses ne remplissent plus, en combinaison avec des quantités moindres d'eau, les exigences de mouillage.

Tenir compte de la réduction de la dérive selon le tableau JKI

Armin Gantner considère comme bonne approche le système à points afin de réduire la largeur des zones tampons non traitées. Cependant, la réduction de la dérive devrait se faire selon le tableau JKI, Julius Kühn-Institut, Institut fédéral allemand de recherche sur les plantes cultivées (voir encadré en bas de la p. 51). Les fabricants de buses et d'instruments phytosanitaires offrent actuellement un

La nouvelle directive sur les distances prescrites par rapport aux cours d'eau et lisières de forêt doit être révisée! Un groupe de travail est en train de la modifier. Pour l'instant, il faut travailler selon la méthode habituelle. (Photo: Amazone)





Armin Gantner s'engage pour des distances prescrites raisonnables et espère que la directive sera modifiée d'ici à 2016.

(Photo: Stephan Berger)

Pour le moment, ne pas acheter de plus grandes buses!

Les nouvelles prescriptions sont valables immédiatement avec une période transitoire de deux ans, les vendeurs et les utilisateurs ont encore des stocks avec des étiquettes anciennes (délai pour la vente de fin de série = un an, délai de consommation = un an). La nouvelle directive entre en conflit avec l'efficacité biologique des produits phytosanitaires. Un groupe de travail est en train d'adapter cette directive. Jusqu'à nouvel ordre, il faut continuer à travailler selon la méthode habituelle. Les mesures à prendre concernant la réduction de la dérive sont définies dans la directive « Mesures pour la réduction des risques lors de l'utilisation de produits phytosanitaires ».

Système de points pour la réduction de la largeur de la zone tampon non traitée

Il est possible de diminuer la largeur de la zone tampon non traitée dans les phrases SPe 3 par des mesures afin de réduire la dérive. On utilisera un système à points pour diminuer progressivement la largeur de la zone tampon non traitée. Pour atteindre la réduction souhaitée, le nombre de points nécessaire peut être extrait du tableau suivant:

Largeur prescrite	6 m	20 m	50 m	100 m	
Nombre de points nécessaires	Réduction de la largeur de la zone tampon non traitée à				
1	3 m	6m	20 m	50 m	
2	3 m	3 m	6 m	20 m	
3	3 m	3 m	3 m	6m	

Les mesures avec le nombre de points correspondant sont mentionnées ci-dessous :

Points	Buses	Matériels	Parcelle
0,5	buses antidérive ou à injection <iso <b="">04</iso>	rampe de pulvéri- sation avec écran	
1,0	ou buses antidérive ou à injection ISO 04 à ISO 05 avec max. 4 bar de pression	ou pulvérisation en bandes sans écran	ceinture de végétation continue d'au moins 3 m de largeur aussi haute que la culture traitée ou haie de protection contre la dérive (hauteur min de la culture + 1 m)
2,0	ou buses antidérive ou à injection >ISO 05 avec max. 3 bar de pression	ou pulvérisation en bandes avec écran	

Le nombre de points nécessaire pour réduire la largeur de la zone non traitée peut être obtenu en combinant des mesures de différentes colonnes et en additionnant les points. En revanche, il n'est pas possible de combiner plusieurs mesures de la même colonne.

grand nombre de solutions techniques pour réduire la dérive, contrôlées par le JKI et enregistrées dans les classes de réduction de la dérive de 50 %, 75 %, 90 % et 95 %. « Plus la dérive est faible, plus la largeur de la zone tampon non traitée se réduit », explique Armin Gantner. Il estime qu'une combinaison du tableau JKI et du système à points suisse serait judicieuse. Par exemple, un point de réduction de dérive pourrait correspondre à 50 %, 2 points à 75 % et 3 points à 90 %.

Diminuer la dérive en réduisant la vitesse du moteur

Une autre possibilité est que l'agriculteur effectue les réglages de pulvérisation comme d'habitude (quantité de mise en œuvre, vitesse de roulement et pression) et qu'il réduise un peu la vitesse du moteur lorsqu'il passe sur les bords du champ. La diminution de la pression permet de produire de plus grosses gouttes, la part de gouttelettes s'abaisse, la dérive est nettement réduite. Par cette mesure, la quantité à épandre par unité superficielle reste inchangée.

Selon Armin. Gantner, il est de la bonne pratique agricole de respecter les autres conditions pour une bonne application, telles que vitesse de vent nulle, température, taux d'humidité, etc.

Tableau universel pour diminuer les pertes des buses à jet de pulvérisation laminaire (tableau JKI)

Désormais, les fabricants d'injecteurs phytosanitaires et d'appareils offrent un grand nombre de solutions techniques pour la réduction de la dérive qui ont été contrôlées par le JKI (Julius Kühn-Institut, Institut fédéral allemand de recherche sur les plantes cultivées) et enregistrées dans les classes de réduction de la dérive de 50 %, 75 %, 90 % et 95 %, tout comme les buses à jet de pulvérisation laminaire. Selon la quantité d'eau mise en œuvre (litres par hectare), la vitesse de roulement et le réglage de la pression des buses respectives, la classe de réduction de la dérive peut être lue sur le tableau.

En Allemagne, des dispositions d'application différenciées sont attribuées lors de l'homologation des produits phytosanitaires.

Sur le site Internet du Julius Kühn-Institut/Abdriftmindernde Pflanzenschutzgeräte, il est possible de télécharger le tableau sous forme de fichier PDF ou sous forme actualisée sur le site de l'Office bavarois de l'agriculture/protection des plantes (Bayerischen Landesanstalt für Landwirtschaft/Pflanzenschutz).